RÈGLEMENT DU CONCOURS

« Inscris ta gang ! » · Deux paniers gourmands à gagner

Salon de la femme de Québec · 21 et 22 novembre 2026

1. Organisateur

Le concours « Inscris ta gang ! » (le « Concours ») est organisé par Société Caraïbe de Commerce inc., exploitant Bambou Resort, Anse Mitan 97229 Les Trois-Ilets Martinique (l'« Organisateur »).

2. Durée du Concours

Le Concours se déroule au Salon de la femme de Québec, du samedi 21 novembre 2026 à 10 h au dimanche 22 novembre 2026 à 15h (heure de l'Est) (la « Période du Concours »). Il comporte deux tirages, décrits à l'article 7.

3. Admissibilité

Le Concours est ouvert à toute personne âgée de 18 ans ou plus résidant au Québec. Sont exclus les employés, représentants et mandataires de l'Organisateur, de leurs fournisseurs de prix et de matériel, ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés et les membres de leur famille immédiate (conjoint, parents, enfants, frères et sœurs).

4. Comment participer

Aucun achat requis. Pour participer, il suffit, pendant la Période du Concours, de remplir le formulaire de participation :

- Sur la tablette disponible au stand du Bambou Resort ;
- En ligne, en scannant le code QR affiché au stand ou imprimé sur le dépliant ;

Le formulaire doit indiquer le prénom, le nom, le courriel et le numéro de téléphone de la participante, et la case « Je participe au concours » doit être cochée.

Limite : une (1) participation par personne pour toute la Période du Concours. Les participations en double seront annulées. Une participation enregistrée le samedi reste valable pour le tirage du dimanche si elle n'a pas été tirée le samedi.

5. Chances supplémentaires

La participante peut indiquer, dans le formulaire, le prénom et le courriel de jusqu'à cinq (5) amies avec qui elle aimerait partir. Chaque amie indiquée lui donne une (1) chance supplémentaire, pour un maximum de six (6) chances au total. Les coordonnées des amies sont utilisées uniquement pour la gestion du Concours ; aucune communication commerciale ne leur sera envoyée sans leur propre consentement.

6. Prix

Deux (2) prix sont offerts, un par tirage. Chaque prix consiste en un panier gourmand « Martinique » comprenant des confitures, des douceurs sucrées et des articles promotionnels Bambou Resort (verres, éventails, livrets recettes…), d'une valeur approximative de 35 $ CA, pour une valeur totale de 70 $ CA. Les paniers ne contiennent aucune boisson alcoolisée.

Limite d'un (1) prix par personne.

Le prix doit être accepté tel quel. Il ne peut être ni échangé, ni transféré, ni remboursé en argent. En cas d'impossibilité de fournir le prix tel que décrit, l'Organisateur se réserve le droit de le remplacer par un prix de valeur équivalente.

7. Tirage

Deux tirages au sort auront lieu au stand de Bambou Resort, au Salon de la femme de Québec :

- Tirage 1 : le samedi 21 novembre 2026 à 16 h, parmi les participations admissibles reçues entre le début du Concours et le samedi 21 novembre 2026 à 15h45.
- Tirage 2 : le dimanche 22 novembre 2026 à 16 h, parmi les participations admissibles reçues le dimanche 22 novembre 2026 de 10h à 15h45.
- Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles reçues à la date de chaque tirage.

8. Attribution du prix

Pour être déclarée gagnante, la personne sélectionnée doit être jointe par téléphone ou par courriel ; l'Organisateur l'appellera immédiatement après le tirage, puis tentera de la joindre à 2 reprises.

À défaut de respecter cette condition, la personne sélectionnée sera disqualifiée et un nouveau tirage sera effectué, jusqu'à ce qu'une gagnante soit déclarée.

Si la gagnante se présente au stand avant la fermeture du salon le jour du tirage, le prix lui est remis sur place : le samedi 21 novembre pour le Tirage 1, le dimanche 22 novembre pour le Tirage 2. Sinon, il lui sera remis le jour J ou le lendemain à un point de rendez-vous à Québec.

9. Conditions générales

- Les participations incomplètes, illisibles, frauduleuses ou reçues hors de la Période du Concours seront rejetées.
- L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier toute personne qui tente de participer de façon contraire au présent règlement.
- L'Organisateur n’est pas responsables d'une défaillance technique (réseau, tablette, site internet) empêchant ou retardant une participation.
- En acceptant le prix, chaque gagnante autorise l'Organisateur à publier son prénom, l'initiale de son nom et sa ville de résidence, sans rémunération, à des fins liées au Concours uniquement.

- L'Organisateur peut annuler, suspendre ou modifier le Concours si un événement indépendant de sa volonté en altère le déroulement, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux, le cas échéant.

10. Renseignements personnels

Les renseignements recueillis servent à la gestion du Concours. Ils ne seront utilisés à d'autres fins, notamment pour vous présenter l'offre « Martinique entre filles », que si vous y avez expressément consenti en cochant la case prévue à cet effet. Ils sont conservés par l'Organisateur et ne sont ni vendus ni cédés à des tiers. Vous pouvez demander l'accès, la rectification ou la suppression de vos renseignements en écrivant à dpo@hotelbambou.fr.

11. Différends

Pour les résidents du Québec : un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

12. Disponibilité du règlement

Le présent règlement est disponible au stand de Bambou Resort pendant le Salon de la femme de Québec et sur la page bambouresort.com/entrefilles. En cas de divergence entre ce règlement et toute autre communication relative au Concours, le présent règlement prévaut.